



L'ÉVALUATION CRITÉRIÉE AU PEI

Tout au long du programme, les enseignants procèdent à une évaluation continue. **L'évaluation au PÉI s'effectue à l'aide de critères d'évaluation imposés par l'IB.** Ces critères sont internationaux. Chaque critère est au moins évalué deux fois dans chaque matière.

L'enregistrement et la communication des niveaux de réussite fournissent des informations sur le progrès de l'élève dans chaque groupe matières tout au long des quatre années d'appropriation des critères d'évaluation. La cinquième année (5^e secondaire) constitue l'année d'évaluation terminale. Un bulletin démontrant la progression dans l'acquisition des compétences est émis à la fin de chaque année du PÉI.

Critères d'évaluation des huit groupes matières, des projets interdisciplinaires et du projet personnel. Les critères sont tous sur 8 points. Le seuil de réussite est 3/8 pour chaque critère dans chaque groupe matière. Chaque matière est donc évaluée annuellement sur un total de 32 points.

Critères Matières	A	B	C	D
Acquisition de langues	Compréhension de texte oral et visuel	Compréhension de texte écrit et visuel	Communication	Utilisation de la langue
Arts	Connaissances et compréhension	Développement des compétences	Pensée créative	Réaction
Design	Recherche et analyse	Développement des idées	Création de la solution	Évaluation
Éducation physique et à la santé	Connaissances et compréhension	Planification de la performance	Application et exécution	Réflexion et amélioration de la performance
Individus et sociétés	Connaissances et compréhension	Recherche	Communication	Pensée critique
Langue et littérature	Analyse	Organisation	Production de texte	Utilisation de la langue
Mathématiques	Connaissances et compréhension	Recherche de modèles	Communication	Application dans des contextes de la vie réelle
Sciences	Connaissances et compréhension	Recherche et élaboration	Traitement et évaluation	Réflexion sur les répercussions de la science
Projets interdisciplinaires	Base disciplinaire	Synthèse	Communication	Réflexion
Projet personnel	Investigation	Planification	Action	Réflexion

LES DIPLÔMES ET CERTIFICATS

Les finissants du PÉI qui répondent aux exigences recevront les diplômes et attestations suivants :

- **Diplôme d'étude secondaire (DES) remis par le MEES** (Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur)
- **Attestation de participation au PÉI remise par l'IB** (International Baccalauréat)
Exigences :
 - Réussir son **service-action**;
 - Réussir son **projet personnel**;
 - Réaliser les **évaluations critériées dans chaque groupe-matière**;
 - Réaliser les **projets interdisciplinaires**.
- **Diplôme d'études secondaires internationales (DÉSI) remis par la SÉBIQ** (Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie)
Exigences :
 - Obtenir son diplôme d'étude secondaire (D.E.S.);
 - Réussir son **service-action**;
 - Réussir son **français de 5^e sec.** et les contenus d'**enrichissement** (128-552);
 - Réussir son **anglais de 5^e sec.** et les contenus d'**enrichissement** (136-506);
 - Réussir les 2 premières années du programme officiel du Ministère en **espagnol**;
 - Réussir les **mathématiques de 5^e sec.** (dérogation possible si maths 4^e);
 - Réussir **un cours de sciences de 5^e sec.** de 4 unités (053-504 ou 051-504);
 - Réussir **monde contemporain** (092-504) et **éducation financière** (102-522);
 - Réussir son **projet personnel** (117-544)

Pour être admissible au DÉSI, l'élève doit, au minimum, avoir complété les deux dernières années du cours secondaire dans un établissement membre de la SÉBIQ qui donne le PEI.